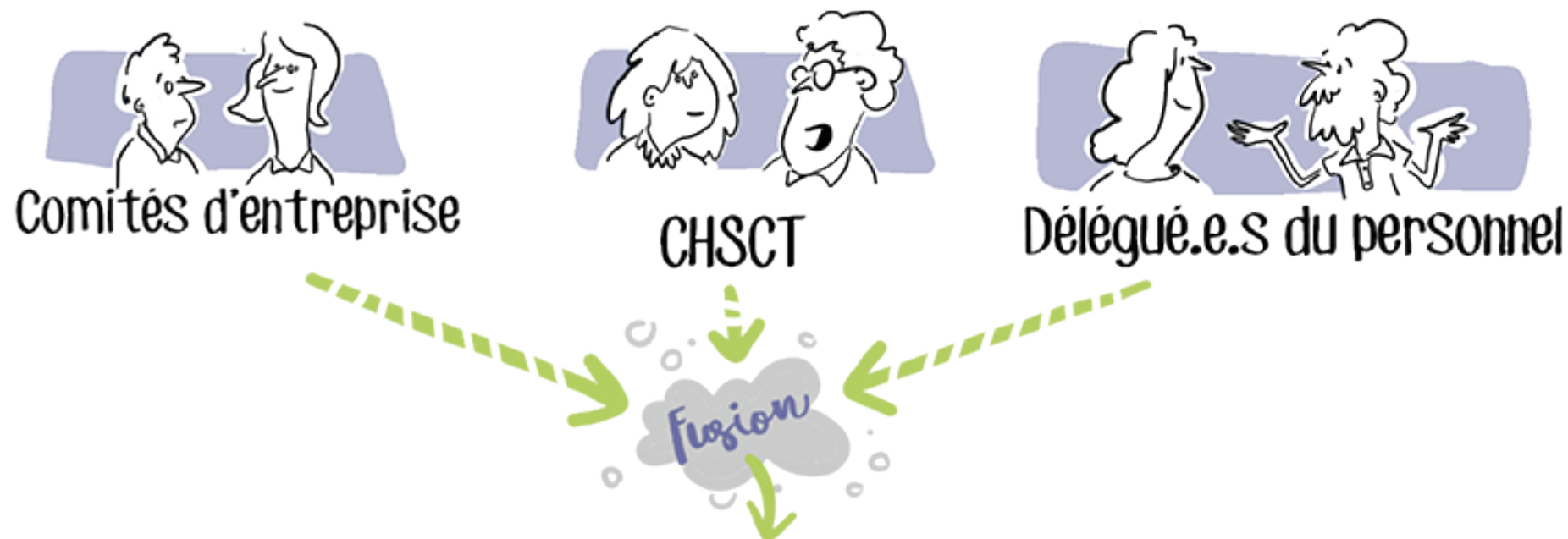
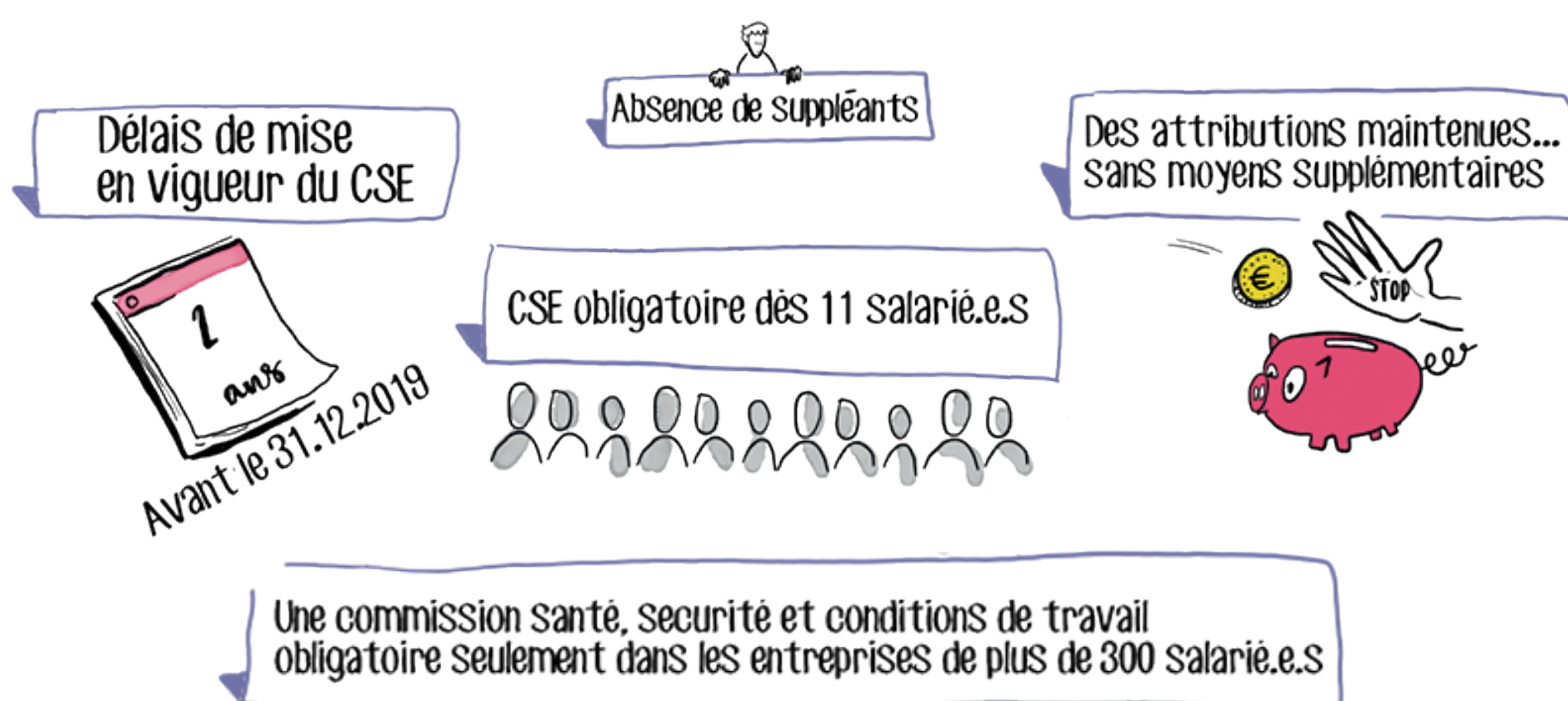


Fusion des instances



Comité Social et Economique



Fusion des instances : les réunions, les délégué.e.s du CSE, le budget

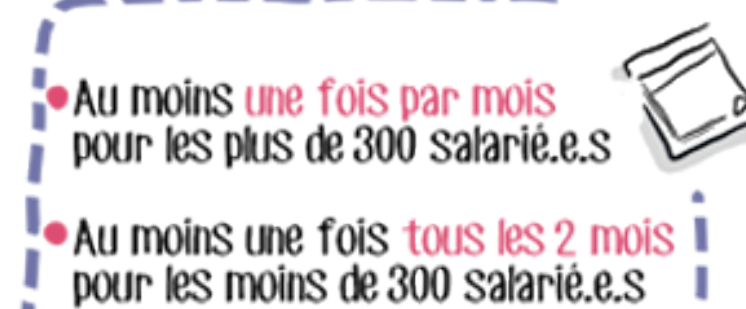
Les délégué.e.s du CSE



Le budget



Fréquence des réunions



Guf

ET C'EST AUSSI

⚡ La décentralisation de la négociation

- Extension des thèmes relevant des accords d'entreprise
- Généralisation des accords majoritaires
- négociations possibles sans syndicats dans les entreprises de moins de 20 salariés

⚡ Des licenciements facilités

- Dispositions visant à limiter les contestations
- Création d'une « rupture conventionnelle collective »
- Encadrement des indemnités prudhomales

⚡ La modification du droit à l'expertise

- Financement à 100% par la direction des missions situation économique et financière, politique sociale, plan de sauvegarde de l'emploi, comité de groupe et risques graves
- Cofinancement 20% CSE / 80% direction pour les autres missions